

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mardi 14 octobre 2025

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le mercredi 8 octobre 2025, s'est réuni à la salle annexe en Mairie de VOUGY, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ A l'ouverture de la séance :

Etaient présents : *Commune de CLUSES :* Jean-Philippe MAS ; *Commune de MARNAZ :* Chantal VANNON ; *Commune de MIEUSSY :* Régis FORESTIER, Didier JANCART, *Commune de SCIONZIER :* Caroline NIGEN, *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Jean-Philippe MAS, Christian BOUVARD, Antoinette MATANO, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Marc GUFFOND, Roger ROCH, Sandro PEPIN, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Véronique GUERIN ; *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) :* Jean-Charles MOGENET, Gilles PEGUET ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Pascal POCHAT-BARON, Paul CHENEVAL, Daniel REVUZ ; *Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Daniel REVUZ.

Etaient absents ou excusés (titulaires) : *Commune de CLUSES :* Jean-Pierre STEYER ; *Commune de MARNAZ :* Hakim BOURAHLA, *Commune de SCIONZIER :* Quentin MONNET, *Commune de THYEZ :* Sylvia CAIZERGUES, Sylvain VEILLON ; *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Marie-Pierre PERNAT, Christophe PAULIN, Jean-Pierre STEYER, Jeanne VAUTHAY, Pierre PERY, Christian HENON, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Julien DUSSAIX ; *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN ; *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) :* Stéphane BOUVET ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Christian RAIMBAULT, Antoine VALENTIN ; *Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Lucas PUGIN.

Nombre de membres en exercice	:	42
Quorum	:	22
Nombre de membres présents	:	22
Pouvoirs :	:	1 – Monsieur VALENTIN Antoine donne pouvoir à Monsieur Pascal POCHAT-BARON.

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric CAUL-FUTY, Président.

Délibération n° 2025-36 (Question n°4)

OBJET : **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »** - Réalisation du schéma directeur d'assainissement à l'échelle de l'agglomération d'assainissement du SYDEVAL – signature de l'avenant n°1 afin de réajuster le montant du marché aux dépenses réellement engagées

Le SYDEVAL a lancé un schéma directeur d'assainissement en tant que coordonnateur du groupement de commandes composé de la 2CCAM, la Régie des Eaux Faucigny-Glières, la commune de MIEUSSY et le Syndicat des Rocailles et de Bellecombe.

Cette étude a débuté en décembre 2023 et est décomposée en deux tranches :

▪ **Tranche ferme :**

- Phase 1 : Recueil de données, mise à jour des plans des réseaux, mise à jour et création des fiches « ouvrages », recensement et mise à jour de la cartographie des anomalies,
- Phase 2 : Mesures de débits et des flux de pollution, Investigations complémentaires
- Phase 3 : Modélisation hydraulique et diagnostic du fonctionnement du système d'assainissement
- Phase 4 : Elaboration du programme de travaux du système- Schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées du système de Marignier.
- Phase 5 : Etude de faisabilité de la STEP.

▪ **Tranche optionnelle 1 (TO1) :**

Modélisation hydraulique.

Le marché a été attribué au groupement d'entreprises composé du cabinet d'études MERLIN (mandataire) et des bureaux PMH et CTI pour les montants suivants :

Tranche ferme : 407 907 € HT

Tranche optionnelle 1 : modélisation hydraulique : 19 550 € HT

La tranche optionnelle a été affermie par ordre de service en date du 12 novembre 2024.

Le montant du marché s'élève donc à 427 457 € HT.

Au fil du déroulement de l'étude, il s'est avéré qu'un certain nombre de réajustements ont dû être opérées afin de répondre aux réalités du terrain.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- **En phase 1 :**

- La réalisation de 58 visites de déversoirs d'orage (au lieu de 62 prévues initialement),
- La réalisation de 40 visites de PR (au lieu de 39 prévues initialement),
- La vérification de 57 points de rejets (au lieu de 62 prévus initialement),

- **En phase 2 :**

- Le suivi de 46 déversoirs d'orage (au lieu de 58 prévus initialement),
- La mise en place de 28 mesures de débit sur réseau gravitaire (au lieu de 34 prévues initialement),
- La mise en place de 36 mesures de pollution (au lieu de 48 prévues initialement),
- La non réalisation d'une prolongation de la campagne de mesures,
- La réalisation de 7500 ml de passages caméra dans le collecteur principal du SYDEVAL,

- **En phase 5 :**

- o La réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation du collecteur principal de transfert des eaux usées du SYDEVAL.

Ces modifications ont un impact financier sur le montant global de l'étude. Cela représente une moins-value de 1 753€ HT. Cela engendre une modification du BPU-DQE, de la répartition entre les membres du groupement d'entreprises (Cabinet MERLIN : +42 240 € HT, PMH : - 43 993 € HT) et de la répartition des dépenses entre les collectivités adhérentes au groupement de commandes comme suit :

Répartition initiale entre collectivités :

- SYDEVAL :	207 095,00 €HT
- 2CCAM – CC Cluses Arve Montagnes :	180 248,00 €HT
- Régie des Eaux Faucigny Glières :	22 347,00 €HT
- SRB – Syndicat Rocailles Bellecombe :	0,00 €HT
- Commune de Mieussy :	17 768,00 €HT
Total :	427 457,00 €HT

Répartition finale entre collectivités :

- SYDEVAL :	239 665 €HT
- 2CCAM – CC Cluses Arve Montagnes :	155 255€HT
- Régie des Eaux Faucigny Glières :	23 301 €HT
- SRB – Syndicat Rocailles Bellecombe :	0,00 €HT
- Commune de Mieussy :	7 483,00 €HT
Total :	425 704 ,00 €HT

Une deuxième partie de cet avenant concerne la modification du CCAP et notamment de l'article 8.2. Le mois M0 est corrigé : il s'agit du mois d'octobre 2023 et non pas du mois de septembre 2023. Il est également précisé que la révision des prix se fera sur la dernière valeur de l'indice connu.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant n°1.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau syndical, lors de sa réunion du 6 octobre 2025, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes à cette compétence :

- Autorise, Monsieur le Président, à signer l'avenant n°1 au marché de réalisation du schéma directeur d'assainissement
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an
suscits

Le Secrétaire de séance,

[Signature]
Didier Jancart



Le Président

[Signature]
Frédéric CAUL-FUTY